



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/47 de la Municipalité, du 28 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le programme de pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 ;
2. de rendre obligatoires les formations identifiées pour la sécurité des systèmes d'information et pour la protection des données ;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'420'000.- destiné à la gestion des projets, au développement ou à l'acquisition des solutions, ainsi qu'à leur adoption par les utilisatrices et utilisateurs ;
4. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 3 par le budget du Service d'organisation et d'informatique, rubrique n° 32.331 ;
5. de faire figurer sur rubrique n° 32.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :